

Inscription

Afin de valider l'inscription, ce bulletin individuel est à retourner dûment complété, daté et signé à Sciences Po / Chaire santé – 13 rue de l'université – 75007 PARIS, accompagné du règlement des frais d'inscription.

■ SEMINAIRE

Maladies chroniques et travail

Dates: 26/01, 16/02, 16/03, 13/04, 11/05, 15/06 2010

Horaires: 18h30 – 21h00

Lieu : Sciences Po (l'adresse exacte sera précisée avant chaque séance)

PARTICIPANT
☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. Nom:
Prénom : Profession :
Adresse:
Ville :
Téléphone : _ _ _ _ _ _ Fax : _ _ _ _ _
e-mail:@
☐ Inscription à titre individuel (facture adressée à l'adresse ci-dessus) ☐ Inscription prise en charge par un organisme ou une entreprise
☐ Inscription prise en charge par un organisme ou une entreprise
☐ Inscription prise en charge par un organisme ou une entreprise ENTREPRISE
■ ENTREPRISE Raison sociale:
■ ENTREPRISE Raison sociale: Sigle: SIRET:
□ Inscription prise en charge par un organisme ou une entreprise ■ ENTREPRISE Raison sociale: Sigle:
□ Inscription prise en charge par un organisme ou une entreprise ■ ENTREPRISE Raison sociale: Sigle:

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente énoncées ci-après.

Date: Signature:



Conditions générales

1) Inscription:

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par Sciences Po :

- D'un bulletin d'inscription, dûment complété et signé ;
- Du règlement des frais d'inscription

Tant que le bulletin renseigné et le règlement n'auront pas été reçus, Sciences Po se réserve le droit de disposer des places.

2) Tarif:

Les frais pédagogiques du séminaire se montent à 120 euros.

L'IEP de Paris étant exonéré de TVA, en vertu de l'article 261-4-4 du code général des impôts, cette somme s'entend en euros nets à payer.

3) Modalités de paiement :

Le règlement des frais pédagogiques, réalisé à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué par chèque libellé à l'ordre de « Fondation Nationale des Sciences Politiques ».

4) Administration:

Dès l'inscription validée, une confirmation sera adressée au participant par Sciences Po, ainsi qu'une facture correspondant aux frais pédagogiques.

Une convocation à chaque séance, adressée par messagerie électronique à chaque participant du séminaire, précisera le lieu exact de la séance.

5) Conditions d'annulation :

Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (fax, e-mail, courrier) auquel il sera accusé réception.

L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer.

L'annulation reste possible, sans frais, jusqu'à la veille de la première séance du séminaire. Une fois celui-ci commencé, l'intégralité des frais pédagogiques reste due.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le séminaire si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

6) Informatique et libertés :

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.